



République Centrafricaine



Plan Prioritaire
pour
la Consolidation de la Paix



Jun 2008

I. Contexte et Justification

« La responsabilité première d'améliorer les conditions du pays repose sur le gouvernement et le peuple de la République Centrafricaine ». Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies : Conseil de sécurité, décembre 2007

1. La République Centrafricaine traverse, depuis son indépendance en 1960 des crises politiques, économiques et sociales profondes marquées par des conflits armés. L'histoire politique de ce pays qui couvre une superficie de 623.000 km² et d'environ 4 millions d'habitants a été jalonnée de soubresauts, entraînant une instabilité institutionnelle et conjoncturelle défavorable à son développement. Aujourd'hui, le Centrafrique affiche le visage d'un pays politiquement instable, économiquement faible, et dans lequel le niveau d'insécurité dans l'arrière pays reste une source de préoccupation qui peut dégénérer en conflit armé avec des risques de régionalisation
2. Sur le plan externe, la RCA vit dans un environnement marqué par l'instabilité, tous ces voisins sauf le Cameroun, ayant connu un conflit armé pendant les dix dernières années. Sur le plan interne, elle a subi pendant une dizaine d'années des crises militaro-politiques à répétition qui ont affecté le tissu socio-économique et les forces de défense et de sécurité. Les causes et les facteurs de ces conflits sont multiples et leur combinaison totale ou partielle a rendu la situation sociale et politique encore plus explosive. Parmi les plus importants on peut citer : (i) la fragilité des institutions étatiques, (ii) l'instrumentalisation des différences ethniques, (iii) la porosité des frontières, la prolifération de groupes armés et la circulation des armes légères, (iv) le déficit de dialogue et de coopération entre les parties prenantes, notamment l'opposition démocratique et la société civile, (v) la mauvaise gestion des ressources de l'Etat, et (vi) la pauvreté croissante d'une grande partie de la population.
3. Après le changement survenu le 15 mars 2003, suivi d'une transition consensuelle, les élections de 2005 ont ouvert une période de stabilité relative. La situation resta tout de même volatile du fait des activités continues des coupeurs de routes, des bandes armées et plus tard des mouvements rebelles dans la partie nord du pays. Ces exactions ont causé des déplacements massifs des populations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays avec des conséquences humanitaires graves.
4. Face à la tension politique, accentuée par la détérioration de la situation sécuritaire, le Gouvernement s'est engagé à organiser un Dialogue politique et à discuter avec les mouvements armés. Cette décision politique rejoint le point de vue du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui est que la crise actuelle « ne peut pas être résolue par des moyens militaires et que la tenue d'un dialogue politique inclusif avec des efforts continus vers la relance économique sont les seules voies pour aboutir à la paix ». Suite à ces discussions, le Gouvernement a signé des accords de paix avec le Front Démocratique pour le Peuple Centrafricain (FDPC) à Syrte en février 2007, avec l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR à Birao en Avril 2007 et le 9 mai 2008, à Libreville avec l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD), le seul mouvement armé encore actif sur le terrain.
5. Malgré une application plus ou moins partielle de ces accords faute de moyens, notamment les dispositions relatives au cantonnement et à la réinsertion des ex-combattants, ils ont permis d'avoir une accalmie relative dans les zones concernées en particulier dans le Nord-est du pays. Toutefois, la situation sécuritaire de la RCA demeure précaire et mérite d'être

assainie en vue de la reprise des activités socio-économiques dans un climat politique et social plus ou moins apaisé et viable.

6. La maîtrise de la situation sécuritaire reste donc une priorité pour le fonctionnement normal de l'Etat et pour une paix durable. A cet effet, une réelle fenêtre d'opportunité existe aujourd'hui, notamment à travers la tenue du Dialogue Politique Inclusif, la mise en oeuvre effective des Accords de paix y compris de l'Accord de paix global ainsi que la réalisation totale et rapide des actions concrètes issues du séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) pour consolider la paix et la stabilité en République Centrafricaine.
7. Aussi, dans l'immensité des priorités de la RCA en matière de consolidation de la paix, le présent Plan Prioritaire s'est-il focalisé sur ces domaines dont l'impact sur le processus de consolidation de la paix est immédiat et dont les activités pourraient contribuer à une meilleure prévention et/ou une meilleure maîtrise des facteurs de crise potentiels. Les activités, conjointement arrêtées par le Gouvernement et le Système des Nations Unies, reflètent des actions reconnues comme des priorités absolues dans les différentes stratégies sectorielles nationales et les accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux. Ce sont des domaines qui bénéficient donc déjà d'un certain intérêt et d'appuis des partenaires, où le Fonds permettra de couvrir les aspects clés qui ne sont pas financés.
8. Il va sans dire que la réussite de toutes initiatives de consolidation de la paix en Centrafrique dépendra de l'évolution de la mise en oeuvre des accords de paix et surtout, de la réussite de l'accord de paix global en cours de négociation. Toutefois, cet accord, tout comme tous les accords séparés signés précédemment par les parties en conflit, reposent sur, d'une part, la détermination du gouvernement à prendre et faire adopter les mesures judiciaires et législatives appropriées, permettant de garantir et d'assurer le caractère inclusif du dialogue politique ; et, d'autre part, le comportement des mouvements politico-militaires (APRD, UFDR, FDPC), capables de remettre en cause ou de dénoncer les accords de paix déjà signés avec le gouvernement.
9. Les plus grands risques attachés au Plan prioritaire de consolidation de la paix relèvent de ces préalables. En l'absence du respect des engagements des uns et des autres, l'accord de paix global ne pourra être signé et donc, la mise en oeuvre d'un programme de DDR du plan Prioritaire sera sérieusement hypothéquée. De même, si suite aux intransigeances des parties en conflits, le dialogue politique inclusif ne réussit pas, les dividendes des accords de paix ne seront pas pour bientôt. Dans ce cas de figure, la mise en oeuvre du programme de consolidation de la paix ne pourra couvrir qu'une zone géographique relativement limitée.
10. Le projet d'urgence du Fonds de la Consolidation de la Paix a permis de faire des avancées significatives en vue de la tenue du dialogue politique inclusif y compris la signature d'un accord de paix global envisagé entre le gouvernement centrafricain et les groupes militaro-politiques. Les domaines prioritaires identifiés dans le présent plan expriment les préoccupations des autorités de la RCA et de la communauté internationale qui se traduisent par les résultats attendus du dialogue politique inclusif. La mise en oeuvre effective des conclusions de ce dialogue contribuera à la consolidation de la paix afin d'éviter toute rechute dans les cycles de conflits et de violences qui ont hypothéqué la stabilité et le développement de ce pays au cours de la dernière décennie.

* * *

*

2. Domaines d'intervention prioritaires

« Nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de la sécurité sans développement, et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans respect pour les droits de l'homme. A moins que nous n'assurions la promotion de ces trois causes, aucune d'elles ne réussira »

Kofi Annan,, ancien Secrétaire général de l'ONU : Dans une liberté plus grande, 2005.

11. Les transformations structurelles qui ont déjà été initiées en République Centrafricaine, suite aux accords de paix, commencent à porter leurs fruits. Les progrès enregistrés devraient à moyen et long terme, permettre de créer des conditions favorables aux investissements, à la génération des emplois et des revenus, et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Toutefois, ces « dividendes de la paix » ne seront possibles que si le pays peut consolider et faire perdurer la paix retrouvée. A cet effet, un ensemble de mesures productrices de confiance sont nécessaires dans le but de satisfaire les attentes de la société.
12. C'est dans ce cadre qu'en consultation avec toutes les parties prenantes et en se basant sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), le gouvernement centrafricain a décidé de concentrer le présent plan prioritaire sur deux des quatre piliers du DSRP à savoir : «la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits » (pilier 1) et la « promotion de la bonne gouvernance et l'Etat de droit » (pilier 2). Le gouvernement reconnaît ainsi que la mise en œuvre et la réussite de sa stratégie et des politiques nationales seront fortement conditionnées par ses efforts en matière de consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale.
13. De même, le gouvernement reconnaît que la finalité des perspectives du genre dans tout processus de paix et de développement est de rechercher l'efficacité et la durabilité des politiques et programmes à travers une prise en compte et une participation effective et significative des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Par conséquent, les déséquilibres et les injustices sociales dans la prise en compte des réalités et des besoins des hommes et des femmes méritent d'être sérieusement abordées, pour une paix durable.
14. Ainsi, les domaines d'intervention prioritaires suivants ont été choisis, compte tenu surtout des effets catalyseurs qu'ils pourraient générer rapidement en matière de Consolidation de la Paix. Il s'agit de : (i) Réforme du Secteur de la Sécurité; (ii) Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; et (iii) Revitalisation des communautés affectées par les conflits. Les détails de la problématique à résoudre dans chaque domaine seront exposés dans les sections qui suivent.

2.1. Réforme du Secteur de la Sécurité

15. La combinaison des conflits armés prolongés, de la pauvreté généralisée et de la faiblesse des infrastructures a gravement miné la capacité des institutions nationales à assurer la sécurité à la population. Lorsque ces institutions arrivent à fonctionner, leur portée ne va pas beaucoup au-delà de la capitale.

16. Les mouvements rebelles opèrent encore dans le Nord-Est et le Nord-Ouest du pays ; les crimes et les violations des droits de l'homme sont encore souvent signalés à travers le pays et, outre la méfiance des populations locales envers les forces de défense et de sécurité, la prévalence de l'impunité a sérieusement entamé la crédibilité des institutions responsables de la sécurité et limite l'impact des actions en faveur de la sécurité.
17. Par ailleurs, en raison de sa faible capacité technique, humaine et matérielle – surtout en dehors de la Capitale -, la Police Nationale n'est pas en mesure d'assurer la sécurité publique et de faire respecter la loi. En plus, la coordination entre les gardes forestiers, les gardes miniers, les douaniers, et la police ou la justice est actuellement quasi inexistante.
18. Le système pénitentiaire est confronté à des problèmes de surpopulation, des conditions effroyables de santé et de violence. Le personnel pénitentiaire est sous-payé et mal formé, et bénéficie à peine de la reconnaissance de la société. Autant de problèmes que le gouvernement centrafricain s'emploie à résoudre afin d'asseoir une paix durable.
19. Actuellement, la RCA bénéficie d'un soutien important de la France en matière de restructuration et de formation des Force Armées Centrafricaines (FACA) et de la Gendarmerie Nationale, ainsi que pour la préparation d'une loi de programmation militaire et pour la formation des policiers. La Commission Européenne s'est engagée sur le paiement des arriérés des salaires des éléments des FACA à la retraite ou en instance de faire valoir leurs droits, et elle finance en partie les forces multinationales de la CEMAC.
20. Toutefois, compte tenu des problèmes exposés dans les paragraphes précédents, il est devenu clair qu'investir en priorité dans le renforcement des seules FACA ne représente pas une solution durable aux problèmes d'insécurité et ne remédie pas aux problèmes plus larges touchant aux autres sous-secteurs de la sécurité. C'est pourquoi, le gouvernement centrafricain, avec l'appui du PNUD, a réuni toutes les parties prenantes (acteurs politiques, du secteur de la sécurité, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale au niveau national et local) dans un Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) du 14 au 17 avril 2008 pour définir les orientations d'une réforme générale du secteur et établir un chronogramme d'actions concrètes sur le court terme (8 mois) et le moyen terme (24 mois).
21. Pour le long terme, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Commission Européenne se sont engagés, au terme de ce séminaire, d'appuyer le processus en mettant en place une cellule de 9 experts pour la coordination de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice.
22. Le Fonds de la Consolidation de la Paix ciblera les sous secteurs de la RSS retenus au cours de ces consultations et pour lesquels d'autres partenaires n'ont pas prévu de financement. Il s'agit notamment des questions de réforme de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire ; du Cantonnement des ex-combattants ; et de leur Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) ; ainsi que de la question particulièrement critique du redéploiement des forces de sécurité en dehors de la capitale.
23. Néanmoins, compte tenu des engagements pris par certains partenaires tels que la France, d'appuyer la DDR, le budget alloué à ce programme dans le Plan Prioritaire est considérablement limité, et l'intervention sera circonscrite aux activités d'urgence telles

que le cantonnement et le désarmement, afin d'encourager les autres partenaires à s'investir dans les activités de démobilisation et de réintégration.

2.2. Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit

24. La promotion de la bonne gouvernance est le deuxième pilier de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre de la décentralisation, de la gouvernance locale, du renforcement des structures communales, de la promotion de la démocratie à la base et de la participation citoyenne, du renforcement des capacités des administrations, du renforcement de l'Etat de droit, et de la promotion des droits de la femme et du leadership féminin.
25. Le programme de décentralisation en Centrafrique a démarré il y a quelques années déjà mais il s'est heurté à plusieurs difficultés liées surtout à la faible capacité institutionnelle, à l'insuffisance des données de base, et à l'inadéquation du cadre juridique. Cependant, le gouvernement centrafricain estime aujourd'hui plus que jamais, qu'il est primordial d'engager, sans plus tarder, des réformes profondes dans ce domaine et d'organiser les élections municipales tant attendues.
26. En matière de droits humains, de fréquentes violations des droits de l'homme ont accompagné les mutineries et tentatives de coup d'état au cours des 10 dernières années. Comme ont eu à le mentionner, à maintes reprises, les différentes missions des Nations Unies, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et les organisations de la société civile, les violations des droits de l'homme n'ont jamais cessé en Centrafrique. Ces défaillances sont souvent liées à des insuffisances institutionnelles des structures en charge de la promotion du respect des droits humains, mais aussi aux difficultés à imposer l'autorité de l'Etat dans le Nord-ouest et le Nord-est du pays, dont certaines zones sont toujours contrôlées par des groupes armés.
27. Pour répondre à cette problématique de violation des droits humains, le DSRP, cadre de référence de la coopération internationale en République centrafricaine, a identifié les axes prioritaires suivants: (i) renforcement des capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme ; (ii) redynamisation de la Commission Nationale des droits de l'homme ; et (iii) élaboration d'un plan national de promotion et de protection des droits de l'homme. Le renforcement de l'Etat de droit sera focalisé essentiellement sur ces aspects, ainsi que sur la réforme de la justice qui n'arrive plus à remplir sa fonction de garante des libertés publiques et individuelles.
28. Les programmes et projets financés par le PBF dans le domaine de la gouvernance permettront de renforcer la démocratisation de la vie publique, rapprocher l'administration des administrés, promouvoir le développement local et la mise en valeur des potentialités locales. Ces initiatives seront appuyées par la sensibilisation et l'éducation des populations civiles armées et non armées sur les questions de droits humains; ainsi que par la mise à jour du cadre institutionnel et renforcement des capacités des administrations. A cet effet, il est nécessaire de poursuivre et compléter le travail initié notamment par la France, le BONUCA et plusieurs ONGs internationales en matière de formation des forces de l'ordre et de sécurité sur leur obligation de respecter les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions.

2.3 Revitalisation des communautés affectées par les conflits

29. La guerre a détruit les infrastructures et les investissements qui pouvaient créer les opportunités de production au niveau communautaire, et le gouvernement a très peu de moyens et de ressources, même pour payer ses fonctionnaires et ses forces de sécurité. Par conséquent, l'une des principales préoccupations de la RCA dans cette période post-conflit est de s'assurer que le processus de réhabilitation profite aux plus vulnérables et promeut la réconciliation plutôt que d'engendrer la violence et de causer des tensions politiques.
30. C'est pourquoi le gouvernement a besoin d'une assistance dans le court terme pour appuyer la réinstallation des personnes déplacées internes et les retournés spontanés dans leurs villages, ainsi que pour soutenir les personnes vulnérables, y compris les femmes, les ex-combattants, les groupes ayant perdu leur principale source de subsistance tels que les pasteurs nomades, et surtout les jeunes, souvent mal informés, sans travail, à l'avenir incertain, recrutés par chaque camp pour faire la guerre, transformée en source de subsistance.
31. A cet effet, il s'agit de favoriser, dans les meilleurs délais, l'autonomie des populations touchées par le conflit en encourageant les initiatives de reprise au niveau local et la régénération des moyens d'existence. Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place de structures d'appui à la formation professionnelle, surtout non scolaire, à l'auto-emploi, aux activités génératrices de revenus, et à l'encadrement des micro-entreprises. Il est aussi prévu de développer les secteurs et activités à fort potentiel d'emploi et de main d'œuvre en faveur de ces populations. S'ils ne sont pas bien encadrés, ces groupes peuvent constituer des sources potentielles de revendications, susceptibles de fragiliser la paix.
32. Les événements socio-politiques récurrents en République Centrafricaine ont aussi ébranlé l'unité nationale et déstructuré le tissu social, souligne le DSRP. Pendant plusieurs décennies, la vie politique en Centrafrique a été caractérisée par une incapacité de l'Etat à assurer ses fonctions de base, entraînant de ce fait, la perte de confiance de la population. Les autorités locales ne bénéficient guère d'une meilleure image aux yeux de la population.
33. Dès lors, le renforcement de la cohésion sociale en vue d'une meilleure stabilité et d'une consolidation de la paix constitue un enjeu majeur qui exige d'intensifier le développement de l'approche participative pour favoriser l'appropriation des différents concepts par la population et leur participation aux différents processus au niveau des communautés de base, des communes et des régions.
34. De ce fait, l'encouragement des processus de dialogue permanent sur la cohésion sociale entre les communautés et en leur sein, et entre les populations et ses dirigeants, sera capital. Le but sera de créer un état des relations sociales où il existe entre les individus - et les groupes sociaux - des liens, des relations de solidarité, fondées sur leur complémentarité. Ces initiatives seront facilitées et complétées par les activités de relèvement des populations affectées par les conflits proposées dans les paragraphes précédents.

* * *

*

3. Mécanismes de Gestion du Fonds

3.1. Gestion financière

35. La gestion financière sera assurée par le PNUD/MDTF, qui signera un protocole d'entente avec chaque agence bénéficiaire. Les fonds transférés aux agences des Nations Unies seront gérés selon les procédures de ces agences et un rapport périodique sera transmis au PNUD/MDTF, selon un calendrier convenu dans le mémorandum d'entente entre les deux institutions. Les ONGs et structures nationales qui recevront les fonds des agences, rendront compte de leur gestion aux agences partenaires respectives.
36. Autant que faire se peut, les fonds PBF seront gérés du point de vue administrative conjointement avec d'autres fonds catalytiques (MDTF) du Système des Nations Unies, par exemple le CHF (Common Humanitarian Fund) qui va démarrer début juillet en République Centrafricaine.

3.2. Mécanismes de Coordination

37. L'efficacité de la mise en oeuvre du Fonds de Consolidation de la Paix en Centrafrique reposera sur trois mécanismes de coordination : le Comité de pilotage, les groupes techniques (Clusters et Groupes thématiques), et le Secrétariat Permanent.
38. *Le Comité de pilotage* est co-présidé par un haut Représentant du Gouvernement désigné par le Premier Ministre et le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Centrafrique. En plus, il comprend : (i) 5 représentants des structures gouvernementales ; (ii) le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies ; (iii) 2 représentants des donateurs (UE et France) ; (iv) 1 Institution Financière Internationale (Banque Mondiale ou BAD) ; (v) 1 représentant de la société civile ; (vi) 1 Association de femmes ; (vii) 1 représentant des jeunes ; (viii) 1 représentant des ONG internationales ; et (viii) le Coordonnateur du bureau de l'OCHA. Le Directeur Pays du PNUD assistera aux réunions à titre d'observateur.
39. Le Comité de Pilotage bénéficie de l'appui technique des *Groupes thématiques* inter agences et *Clusters* pour analyser les projets soumis pour financement et faire des recommandations appropriées au Comité.
40. Il est également appuyé par un *Secrétariat* chargé des activités d'ordre organisationnel et administratif (réception et traitement des requêtes, organisation des réunions, etc.), ainsi que du suivi et évaluation des projets. Le personnel du Secrétariat sera pris en charge par le financement du Fonds. Il comprend : (i) un(e) Coordonnateur(trice) (VNU international) ; (ii) un(e) chargé (e) de programme national (suivi et évaluation), (iii) un(e) assistant(e) au Programme ; et (iv) un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(re) un chauffeur. Un cadre du BONUCA/PNUD sera désigné par le RSSG et le Coordonnateur Résident pour superviser le Secrétariat.
41. La structure du Secrétariat sera réexaminée et approuvée par la Comité de Pilotage.

3.3. Mécanismes de suivi et évaluation

42. Un rapport semestriel sera présenté au Bureau d'appui pour la consolidation de la paix pour suivi de l'utilisation des fonds par rapport aux progrès réalisés. A la fin du cycle de planification, une évaluation externe de l'impact du Fonds est prévue. Cette activité sera prise en charge par le Fonds de Consolidation de la Paix.

Annexe : RESUME DES IDEES INITIALES DE PROJETS

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES PRIORITAIRES

Programmes prioritaires	Coûts en '000 \$US	Organismes de mise en oeuvre
<p>1. Réforme du Secteur de la Sécurité</p>	<p>4 000</p>	
<p>1.1. Réforme des Forces de Sécurité et de l'administration pénitentiaire : Réorganisation de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire ; intensification de l'instruction civique et la morale au sein des FDS ; rétablissement de la confiance des populations dans la police à travers le dialogue ; déploiement des FACA et autres forces de sécurité à l'intérieur du pays.</p>	<p>3 000</p>	<p>PNUD, BONUCA, Départements ministériels, Parlement, Commissions, OSC</p>
<p>1.2. Désarmement, Démobilisation et Réintégration : programme DDR basé sur une approche communautaire (réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques) pour la réinsertion des ex-combattants : cantonnement des combattants dans les centres de démobilisation; désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, y compris les enfants associés aux groupes armés ; prévention de nouveaux recrutements,</p>	<p>1 000</p>	<p>PNUD, BONUCA, MINURCAT, UNICEF, PAM, Départements ministériels, OSC, Communautés</p>
<p>2. Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de Droit</p>	<p>3 400</p>	
<p>2.1. Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale : restructuration du cadre institutionnel ; études sur le bilan diagnostic des communes ; organisation des états généraux de la décentralisation et élaboration d'une politique nationale de la décentralisation ; organisation des élections locales ; renforcement des capacités des élus locaux.</p>	<p>600</p>	<p>PNUD, BONUCA, MINURCAT, HCD Départements ministériels, OSC, Communautés</p>
<p>2.2. Décentralisation des services de l'administration publique : renforcement des capacités des institutions démocratiques et de l'administration; appui au redéploiement des services et personnels à l'intérieur du pays; renforcement des capacités des structures communales ; réouverture des services de base au niveau local.</p>	<p>800</p>	<p>PNUD, BONUCA, MINURCAT, HCD Départements ministériels, OSC, Communautés</p>
<p>2.3. Promotion et surveillance des droits humains : sensibilisation et éducation des populations civiles armées et non armées sur les questions de droits humains ; renforcement des Institutions Nationales en charge du respect des Droits humains, en particulier droits des femmes et des enfants ; réhabilitation des structures d'éducation civique des jeunes et promotion du comportement citoyen.</p>	<p>500</p>	<p>PNUD, BONUCA, Départements ministériels, Commissions, OSC</p>

<p>2.4. Renforcement du système de protection juridique du citoyen : Renforcement les capacités opérationnelles des structures judiciaires, en particulier les structures spécialisées pour les enfants; formation des gardiens de prisons ; amélioration de l'accès à la justice à travers les audiences foraines et les systèmes de justice alternatifs ; établissement d'actes d'état civil par jugements supplétifs et mise en place d'un système efficace d'état civil et d'enregistrement des naissances.</p>	<p>600</p> <p>PNUD, BONUCA, Départements ministériels, OSC</p>
<p>2.5. Promotion et protection des droits des femmes : Prévention et lutte contre les violences basées sur le Genre ; autonomisation des femmes et participation féminine à la prise de décision politique ; renforcement des associations de défense des droits des femmes.</p>	<p>900</p> <p>PNUD/UNIFEM UNFPA, BONUCA Départements ministériels, Commissions, ONG, OSC.</p>
<p>3. Revitalisation des communautés affectées par les conflits</p>	
<p>3.1. Renforcement de la cohésion sociale intra et inter communautaire : Appui institutionnel à la réconciliation nationale, à la culture démocratique et à la promotion des droits de l'homme ; promotion de la culture de la paix et établissement de mécanismes permanents pour le dialogue social; Communication inter et intra communautaire ; sensibilisation des réfugiés au retour dans le pays.</p>	<p>600</p> <p>UNESCO, Départements ministériels ; Jeunesse Pionnière Nationale ; OSC ; Collectivités</p>
<p>3.2., Réinstallation des PDI et des réfugiés retournés, Relèvement communautaire et Réinsertion socioéconomique en faveur des jeunes et des populations vulnérables : Appui aux activités génératrices de revenus susceptibles de contribuer à l'amélioration rapide des conditions de vie des populations affectées par les conflits, surtout en milieu rural ; création des conditions optimales de rentrer aux villages ; renforcement des Capacités Communautaires à enrayer les effets néfastes de la guerre et à gérer leur terroir; appui à la création des marchés, lieux de cohésion sociale en RCA ; promotion des activités agro-pastorales auprès des jeunes en milieu rural.</p>	<p>1 000</p> <p>FAO, UNFPA, PAM, HCR, Départements ministériels Jeunesse Pionnière Nationale ONG/OSC et Organisations confessionnelles ; médias.</p>
<p>3.3. Formation professionnelle et promotion de l'emploi des jeunes : Formation professionnelle scolaire et surtout non scolaire, tournée vers la pratique : services, réparation, construction, maintenance, production technique et artisanale, transformation des produits agricoles et de la pêche, etc. ; encadrement et appui aux micro-entrepreneurs qui encadrent des apprentis ou emploient des jeunes à l'issue de leur formation; recyclage des instructeurs professionnels, des formateurs, des travailleurs sociaux et des cadres en contact avec les bénéficiaires du programme ; dans les régions en crise, formation non formelle décentralisée (tutorat) permettant de trouver un emploi dans le secteur informel ; aide à la recherche d'emplois et à la création de micro-entreprises.</p>	<p>1 000</p> <p>FAO, UNDP, UNICEF, PAM, Départements ministériels Jeunesse Pionnière Nationale ONG/OSC et Organisations confessionnelles ; Centres de formation professionnelle ; secteur privé.</p>
<p>TOTAL</p>	
<p>10 000</p>	